

Extrait du registre des délibérations N°24_03_14_37

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2024, le 14 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GUERIN Anne Marie, MELEUX Florence, SBILE Florence, MM : ANNE Gilles, BERARD Francis, BLOYET Laurent, BLUTEL Philippe, CHANTEPIE Guillaume, CORTYL Thierry, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOHIER Rémy, GOUTTE Xavier, LAFORET Nicolas, LAMY Jean, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MAUNY Jean Claude, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, NOURY Claude, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, SIMOEN Marc, VINCENT Ludovic
Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), SIMOEN Marc (de Mme RAGOT Dominique).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mmes : GAL Annie à M. NOURY Claude, LAMBERT Michelle à Mme SBILE Florence, VALTIER Virginie à M. LAMY Jean, MM : AUVRAY Philippe à M. MADELAINE Jean-Paul, HARDY Frédéric à M. BERARD Francis, MARAQUIN Alain à Mme GAILLARD Nathalie, SURCIN Bernard à Mme CHAUVEAU Pascale, TANNEAU Julien à M. MORINET Yves
Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, LAFITTE-MAIQUES Anne, RAGOT Dominique, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BARBE Philippe, BRY Jean-Yves, MERCIER Philippe, POISSON Patrick, ROCTON Jean Pierre

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°24_03_14_37

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les bases d'imposition constatées en 2023,

Considérant la loi de finances pour 2024,

Considérant l'état 1259 et les bases prévisionnelles 2024,

Considérant le calcul des taux d'imposition 2024, établis par le comptable public,

Considérant les budgets primitifs votés le 14 décembre 2023, et le budget supplémentaire voté le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE de voter les taux d'imposition 2024 suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 11,54 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 21,76 %
- Taxe d'habitation THS (habitations secondaires) : 14,72 %
- Cotisation Foncière Entreprises : 11,66 %
- Fiscalité Professionnelle de Zone : 15,69 %.

Ces taux demeurent inchangés par rapport à 2023.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	07/03/2024
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	34
Nombre de votants	34 + 8 pouvoirs

